



## ADMISSION EN COURS DE PROGRAMME

Le candidat en cours de programme ou postulant pour des études supérieures doit présenter, à l'institution de l'USJ concernée, un dossier contenant les documents suivants :

- une lettre de motivation, dans laquelle il spécifie clairement la formation qu'il souhaite suivre
- le Baccalauréat libanais ou le diplôme équivalent reconnu officiellement
- une attestation d'inscription et un relevé de notes des Unités d'Enseignement (ci-après « UE ») validées selon les semestres/années suivis
- le supplément au diplôme des UE validées
- la reconnaissance officielle par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur libanais du diplôme universitaire éventuellement obtenu sauf s'il est émis par l'Université Libanaise ou l'USJ.

\* La légalisation par le ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des documents requis ne peut être faite que sur place, à Beyrouth.

Dans l'attente des équivalences officielles du ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le candidat peut soumettre son dossier à l'institution concernée. Son inscription sera conditionnelle et son statut définitif sera subordonné à l'obtention de ces documents. Dans ce cas, l'étudiant signera une lettre d'engagement dans ce sens.

[Cliquer ici pour télécharger la Politique de transfert de crédits de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth](#)





